Fonction Publique Territoriale

CDG37 Centre de Gestion d'Indre-et-Loire

ARRETE

FIXANT LA LISTE D'ADMISSION AU TITRE DE L'ANNEE 2021 DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS DE REDACTEUR TERRITORIAL

N/Réf. : BDK/PM – 22-41

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu l'ensemble des lois n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifié, d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19, n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de COVID-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de COVID-19,

Vu le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2012-942 du 1er août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la Fonction Publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance

n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de COVID-19,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats de situation de handicap,

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Vu le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de COVID-19,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la Fonction Publique de l'Etat,

Vu l'arrêté n° 20-74 en date du 20 février 2020 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire modifiant l'arrêté n° 17-356 fixant la liste des personnes pouvant être choisies comme membres des jurys des concours et examens organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire,

Vu l'arrêté n° 20-350 en date du 26 novembre 2020 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire modifiant l'arrêté n° 17-356 fixant la liste des personnes pouvant être choisies comme membres des jurys des concours et examens organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire,

Vu l'arrêté 21-24 en date du 19 janvier 2021 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire portant ouverture au titre de l'année 2021 des concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur territorial,

Vu l'arrêté 21-218 en date du 19 juillet 2021 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire modifiant de l'arrêté 21-24 portant ouverture au titre de l'année 2021 des concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur territorial

Vu l'arrêté n° 21-219 en date du 20 juillet 2021 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire modifiant l'arrêté n° 17-356 fixant la liste des personnes pouvant être choisies comme membres des jurys des concours et examens organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire,

Vu l'arrêté 21-234 en date du 16 août 2021 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire fixant la composition du jury des concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur territorial au titre de l'année 2021,

Vu l'arrêté 21-248 modificatif en date du 20 septembre 2021 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire de l'arrêté 21-234 fixant la composition du jury des concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur territorial au titre de l'année 2021,

Vu l'arrêté 21-257 en date du 23 septembre 2021 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire fixant la liste des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et troisième concours de rédacteur territorial au titre de l'année 2021,

Vu l'arrêté 21-259 complémentaire à l'arrêté 21-24 portant organisation pour les concours externe, interne et troisième concours de rédacteur territorial au titre de l'année 2021,

Vu les procès-verbaux de la réunion du jury en date du 10 décembre 2021, arrêtant pour les concours interne, externe et 3ème voie de rédacteur – session 2021 – la liste des candidats admissibles à l'issue des épreuves écrites,

Vu les procès-verbaux de la réunion du jury en date du 20 janvier 2022, arrêtant pour les concours interne, externe et 3ème voie de rédacteur – session 2021 – la liste des candidats admis à l'issue des épreuves orales

ARRETE,

Article 1er : Sont déclarés admis les candidats dont les noms suivent :

- **Au titre du 3ème concours**

BEDNARZ	Marion
CASSEGRAIN	Marie
CHAUSSIER	Anne
COUVRAN	Alexandra
CREPEY-TRIMBOUR	Marilyn
DEMAY	Mélanie
GARRIVET	Cécile
LEROY	Jessica
LOISEL	Sandrine
MATHON	Aurélie
PERCHERON	Sandra
PREVOT	Nathalie
THIERRY	Christelle
WATIEAUX	Aurélie

- **Au titre du concours externe**

ALLIOT	Manon
AUDOUIT	Mélanie
BOULANGER	Mélanie
CHICOISNE	Ericka
DESARD	Cécile
DUPUIS	Léa
ESTEBAN	Angela
FOURNET	Mélanie
JOUANIN	Amandine
LEGENDRE	Audrey
LOMBARD	Graziella
MERLOT	Mélanie
MESSON	Léna
MEUNIER	Arthur
NICOLAS	Carmen
PAINEAU	Florine
PIGE	Léa
RAMEL	Julien
VELASCO	Mélanie

- **Au titre du concours interne**

ARNOULT	Corinne
BABIN	Pauline
BADILLER	Maud
BARBIEUX	Claire

BENOIST	Oriane
BERGERON	Sandy
BERTRAND	Amélie
BILLOU	Séverine
BODIN	Jean-Charles
BOUGRINE	Samira
BOULAY	Mélanie
BOUQUET	Christophe
BOUVARD	Mickaël
BRUNIAU	Delphine
CALLE	Sandrine
CHAMBAULT	Céline
CHANCEL	Cécile
CHAPPRON	Gaëlle
COCHARD	Anne-Cécile
COURTOIS	Lise
COUTANCEAU	Pauline
CROCHET	Caroline
DE PONTIS	Quitterie
DESRUES	Francisca
DI MAURO	Laure
DUBOIS	Natassja
DUCROT COSTE	Sophie
DUNO	Marie-Odile
DURAND	Grégory
FEUILLARD	Elodie
FONTAINE	Caroline
FOULON	Pierre-Yves
GABILLAUD	Catherine
GAIVORT	Barbara
GALLIOT	Amalric
GIRAULT	Aurélie
GOËTZ	Amélie
GORME	Séverine
GRANGER	Antoine
HANSSE	Mélanie
HERMANT	Aurélie
JAUNET	Lucie
KEHLI	Melika
KICHENIN	Emeline
LADENISE	Audrey
LAZREG CHALABI	Angélique
LEBRUN	Cécile
LEQUIEN	Delphine
LETOURMY	Lydie
MARTIN	Claire
MARY	Karen
MAULARD	Nicolas
MONTAGNE	Aline
MOREL	Béatrice
NAHID	Ilhame
NIVAULT	Aurélien

PARIZET	Benoit
PAUVERT	Emilie
PONNELLE DI GIULIAN	Claire
PORTHEAULT	Marion
RAMEL	Sandrine
RAPICAULT	Audrey
RICHARD	Aurélie
THENOT	Émilie
VALTON	Jennifer
VIDAL	Peggy
VIGNÉ	Agnès
VOYER	Nadia

Article 2 : Conformément à l'article 20 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 susvisé, la liste d'admission fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage dans nos locaux ainsi que d'une notification individuelle aux candidats dans le délai de 15 jours à compter de l'établissement de ces listes.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète d'Indre-et-Loire, affiché dans les locaux du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire et publié sur le site internet du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

Article 4 : Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire :

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois, à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Tours, le 24 janvier 2022
Le Président du Centre Gestion d'Indre-et-Loire
Pour le Président et par délégation,

CENTRE DE GESTION Fonction Publique Territoriale INDRE-&-LOIRE

Le 4ème Vice-Président
Pierre-Alain ROIRON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ARRETE FIXANT LA LISTE D'ADMISSION AU TITRE DE L'ANNEE 2021 DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS DE REDACTEUR TERRITORIAL

Date de transmission de l'acte : 24/01/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 24/01/2022

Numéro de l'acte : 22-41 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 037-283700128-20220124-22-41-AR

Date de décision : 24/01/2022

Acte transmis par : Jordan TEXIER

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.2. Autres domaines de competences des departements